

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015
- Après mise en concurrence auprès de différents fournisseurs gaz, **décide de retenir l'offre de CPE Energies**, afin de renouveler les contrats de fourniture pour des bâtiments communaux à compter du 1^{er} juillet 2015
- Afin de procéder à la deuxième tranche de travaux d'aménagement du centre bourg estimés à 107 270,00 € HT, auxquels s'ajoutent 9 950 € de prestation Ingénierie 70, **sollicite le Conseil Départemental au titre de l'Aide Départementale aux travaux de voirie communale, les subventions bordures de trottoirs et amendes de police. S'engage également à respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**
- Désigne **un agent de la commune comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population 2016**
- **Décide d'accepter la cession d'une portion de chemin communal desservant la propriété de M. LAJEANNIERE, afin de modifier l'accès à son garage, pour la somme de 250 €.** Le bien cadastré C 1725 dans le lotissement Max CHAON est d'une contenance de 48 m² environ en zone UD. Sous condition pour l'acquéreur de supporter les frais de géomètre et de notaire liés à cette vente. Autorise Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain
- Considérant la demande du Centre des Finances Publiques de Luxeuil – Service des Impôts des Particuliers – de dénommer la voie intérieure du Lotissement « Le Cottage » afin de faciliter les démarches administratives des propriétaires, **adopte la dénomination « Impasse le Cottage »**
- Décide de statuer sur **l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2012 et 2014 pour un montant total de 397.15 euros**
- **Apporte son soutien pour la défense du service public forestier (ONF), à la majorité des voix**
- Considérant la qualité des activités pratiquées avec les élèves de l'école maternelle, **accorde à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) une subvention exceptionnelle de 1€ par élève pour 54 élèves, soit 54 euros**
- **Décide de ne pas adhérer dans l'immédiat à la proposition du SIED 70 pour l'Installation dans la commune d'une Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).**

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 1^{er} juin 2015

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN